

RACCORDER SON HABITATION AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le branchement particulier au réseau d'assainissement est le premier maillon de la chaîne d'assainissement des eaux usées et de protection de notre environnement.

Soyez correctement raccordé, c'est une obligation réglementaire et vous participerez ainsi à la préservation des milieux aquatiques pour les générations futures.

ÊTES-VOUS BIEN RACCORDÉS ?

Pour le savoir, demandez à votre territoire, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de réaliser un diagnostic.

Nos services sont à votre disposition au :

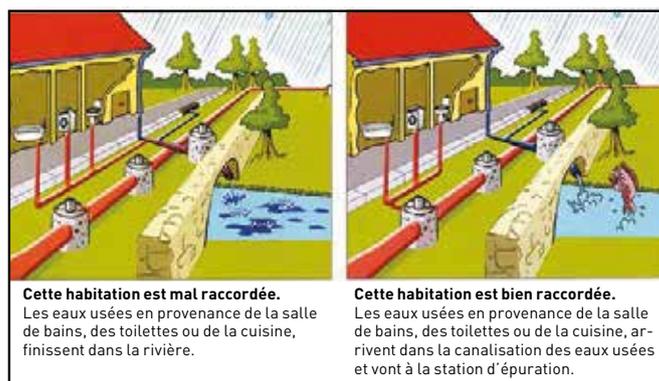
01 78 18 22 24 ou

assainissement.conformite@grandorlyseinebievre.fr

POURQUOI ÊTRE CORRECTEMENT RACCORDÉ ?

- > c'est une obligation réglementaire : art. L 1331 du code de la santé publique,
- > c'est protéger l'environnement,
- > c'est valoriser son patrimoine immobilier.

Des aides existent pour le raccordement des eaux usées, elles sont non soumises à conditions de ressources. Les aides de l'Agence de l'Eau ne peuvent dépasser le montant des travaux.



POUR LES PAVILLONS :

Branchement maison individuelle : 4 200 €

.....

Déconnexion des eaux de pluie : 1 000 €

(sollicitable indépendamment)



POUR LES IMMEUBLES :

Logement collectifs : 1 110 € / logement

> Le montant des aides peut varier en fonction des conventions en vigueur.